

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 044-6271/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Ceyreste - Création d'un cheminement modes doux piétons - vélos le long du chemin des Peupliers"

MET 19/11438/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération «Ceyreste – Création d'un cheminement modes doux piétons / vélos le long du chemin des Peupliers », la Métropole a validé la réalisation d'un aménagement mode doux sécuritaire pour les usagers piétons et cycles

Le Chemin des Peupliers est situé au sud-ouest du centre-ville de Ceyreste, entre l'Impasse Chantemerle et le Chemin du Réservoir sur la commune de Ceyreste. Le Chemin des Peupliers surplombe l'autoroute A50 et constitue une route péri-urbaine supportant un important transit entre la ville de Ceyreste et la Zone Athélia ainsi que l'échangeur routier.

Cet aménagement s'inscrit dans le schéma directeur des « modes doux » de la ville de Ceyreste. L'objectif est de raccorder le quartier du Chemin du réservoir, nouvellement créé, au centre-ville. En effet, la voie actuelle est composée d'une chaussée de 5,5 m dépourvue de trottoir ne permettant pas un cheminement sécurisée des piétons et des vélos.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Le linéaire d'application est d'environ 600 ml. Le projet d'aménagement consiste à créer une voie douce piétons / vélos de 4 m de largeur côté Ouest en mortier bitumineux coloré ocre. Le tronçon Est consiste à créer une voie piétonne de 2 m de largeur en mortier bitumineux noir.

Les enjeux généraux affichés sont de :

- créer un cheminement piétons / vélos entre le chemin du réservoir et l'impasse Chantemerle,
- créer deux quais bus,
- sécuriser le carrefour routier chemin de Val Tendre / chemin des Peupliers,
- réaliser les aménagements nécessaires pour les eaux pluviales,
- réaliser le génie civil pour l'éclairage public.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 500 000,00 euros HT

L'opération visée est la n°2015118300 qui a été créée pour un montant initial de 685 000,00 euros TTC, par la délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, n°VOI 002-1669/15/CC du 21 décembre 2015. Elle fut revalorisée à hauteur de 1 000 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de la Métropole n°VOI 003-4699/18/CM du 18 octobre 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône		
Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	70 %	350 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	150 000,00 euros
TOTAL HT		500 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 002-1669/15/CC du 21 décembre 2015 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Ceyreste – Création d'un cheminement modes doux piétons / vélos le long du chemin des Peupliers ».

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- La délibération du Conseil de la Métropole n° VOI 003-4699/18/CM du 18 octobre 2018 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Ceyreste – Création d'un cheminement modes doux piétons / vélos le long du chemin des Peupliers ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Ceyreste – Création d'un cheminement modes doux piétons / vélos le long du chemin des Peupliers » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2015118300 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants : Opération 2015118300 - Programme 14 – Chapitre 13 -Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019